



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

N° 2026 - 29

L'an deux mil vingt six, le trente et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Patrick GROSJEAN.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 18

Absents : 1

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

Etaient présents :

M. GROSJEAN Patrick, Mme GARDÉ Isabelle, M. TRICOT James, Mme RAFFRAY Agnès, M. THOREL Michel, Mme DESCROIX Thérèse, Mme LEFRANS Nicole, M. PELLETIER Eric, Mme CARPENTIER Christine, M. DUBLANCHER Franck, M. LANGLET Philippe, M. DOUBLET Grégory, M. DÉGARDIN André, Mme CAPON Lindsay, Mme LENNE Camille, M. NOEL Emmanuel, Mme CARON Monique, M. SANTERRE Jacky

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme TRAULET Delphine

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LENNE Camille

Date de convocation
26/03/2026

Date d'affichage
08/04/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

15 AVR. 2026

et publication du :

21 AVR. 2026

OBJET : Constitution des commissions obligatoires

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de fixer un nombre maximum de membres dans chaque commission avec une représentation proportionnelle.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention, accepte cette proposition :

Finances

Président : M. Grosjean Patrick

Mme. Gardé Isabelle

M. Tricot James

Mme. Raffray Agnès

M. Thorel Michel

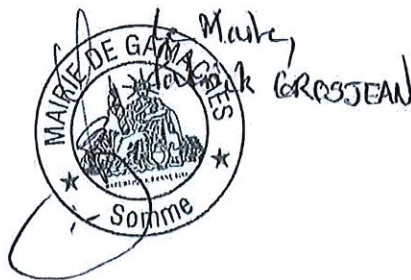
Mme Descroix Thérèse

M. Emmanuel Noël

1. Culture – Ecoles - Enfance et Jeunesse

Présidente : Mme. Gardé-Gricourt Isabelle

- Mme Nicole Lefrans
- M. Grégory Doublet
- Mme Lindsay Capon
- Mme Camille Lenne-Beauvisage



Commission Appel d'offre : CAO
Communes de moins de 3 500 habitants.

Président : Patrick Grosjean
Mme Agnès Raffray
Mme Isabelle Gardé-Gricourt
M. Emmanuel Noël

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Patrick GROSJEAN

